



FAIRE DES DROITS DE L'HOMME UNE RÉALITÉ Voir p. 8

## LA FRANCE EN QUESTION

NÉE EN 1954 aux États-Unis, la Scientologie a très rapidement connu un essor qui fit d'elle la religion à la plus forte croissance du XX<sup>e</sup> siècle. Très tôt, certains monopoles se sont sentis menacés par cette progression (voir *Nos intentions* en p. 12) et ont utilisé les moyens les plus déloyaux pour s'attaquer à l'Église, le plus souvent de manière cachée et diffuse.

Alors que la Scientologie est maintenant reconnue dans de nombreux pays d'Europe comme une religion à part entière, la France a développé depuis les années 1980 une politique de discrimination religieuse considérée dans le reste des pays démocratiques comme particulièrement dangereuse en ce qui concerne la liberté de religion ou de croyance et la liberté de conscience.

La MIVILUDES, mission interministérielle sous la tutelle du Premier ministre, créée pour faire suite à la MILS (Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes) qui avait trop longtemps dérapé, a repris le flambeau d'une lutte inquisitoriale et tente de gagner sur le terrain médiatique ce qu'elle ne peut gagner sur le terrain de la vérité. Tandis que des quatre coins du monde, les observateurs des Droits de l'homme la considèrent comme une institution attentatoire aux droits humains fondamentaux, la MIVILUDES continue son travail, allant jusqu'à créer des listes noires.

Ce phénomène n'est pas passé inaperçu au niveau international. Le Rapport 2009 sur la liberté religieuse dans le monde, récemment publié par le département d'État américain relève que : « *Au cours des dernières années, on a assisté à une montée de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance envers les minorités ethniques et religieuses dans la zone de l'OSCE [...], ainsi que dans des pays démocratiques comme la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. La rhétorique extrémiste qui se poursuit sans rencontrer aucune opposition de la part des responsables politiques et sociétaux a également encouragé un climat d'intolérance envers les membres de diverses minorités ethniques et religieuses. De fait, les pouvoirs publics et les médias d'État sont parfois impliqués dans les efforts pour monter l'opinion publique contre les groupes minoritaires dans certaines parties de la zone de l'OSCE.* »

Des mélanges de genres extrêmement dangereux ont vu le jour, avec une intrusion du politique dans le pouvoir judiciaire pour tenter de freiner la dynamique des nouvelles spiritualités. L'existence même de telles pressions, qui peuvent en fine créer une justice d'exception, est une grave menace contre les principes fondamentaux de la démocratie et contre le droit de chacun à une justice équitable.

Face à ces attaques, la Scientologie continue sa progression et amplifie la mission qu'elle s'est donnée pour mieux faire respecter les droits de l'homme, lutter contre la drogue, venir à bout des abus psychiatriques, rétablir les valeurs morales et développer ses actions bénévoles pour tous ceux qui ont besoin d'aide.

Danièle Gournod

# LA SCIENTOLOGIE, UNE RELIGION EN PLEIN ESSOR



De nouvelles églises s'ouvrent aux quatre coins du monde pour répondre à l'intérêt grandissant du public pour la Scientologie.

RELIGION née au XX<sup>e</sup> siècle, la Scientologie perpétue une tradition de sagesse qui se préoccupe de l'âme et de la solution aux mystères de la vie, tout en utilisant une méthodologie scientifique et les moyens de communication modernes. L'intérêt croissant du grand public au niveau international conduit l'Église à bâtir une nouvelle génération d'églises dans les principales villes du monde. Ces églises seront aussi chargées de coordonner les projets d'aide à la collectivité dans leur région, afin de proposer des réponses pratiques face aux grands problèmes de société, comme la drogue, l'éducation et le déclin des valeurs morales.

### DES ÉGLISES « IDÉALES »

Pour Ron Hubbard, fondateur de la Scientologie, une église idéale devait incarner dans ses moindres détails les règles et la technicité qu'il avait mises en place pour permettre à toute personne intéressée d'atteindre la liberté spirituelle.

Cet idéal concerne aussi bien l'aménagement du bâtiment que la quantité et la qualité des services proposés aux paroissiens et à la collectivité. Chaque église dispose d'un Centre Public d'Information, où de nombreuses présentations multimédia décrivent les principes fondamentaux de la Dianétique et de la religion de Scientologie, les programmes humanitaires et les activités d'amélioration sociale de l'Église, ainsi que la vie et les découvertes de Ron Hubbard. Comme dans toute église de Scientologie, les portes sont toujours ouvertes pour que les visiteurs

puissent entrer et découvrir par eux-mêmes de quoi il s'agit.

Les salles de cours et les salles réservées au conseil spirituel offrent un cadre à la fois fonctionnel et esthétique. On y trouve également des bibliothèques, des librairies, des salles de projection de films et des salles de séminaires ainsi qu'une chapelle spacieuse pour le service hebdomadaire, les mariages, les cérémonies du nom (baptêmes) et d'autres rassemblements de la congrégation.

Beaucoup de scientologues sont désireux d'aider les autres et sont engagés dans des activités caritatives, comme par exemple la campagne du *Chemin du Bonheur* pour réhabiliter les valeurs morales ou les actions de défense des droits de l'homme. L'Église parraine aussi l'une des plus grandes campagnes non gouvernementales de prévention contre la drogue, distribuant des dizaines de milliers de livrets chaque année pour informer les jeunes sur les dangers de la drogue.

### DE ROME À WASHINGTON

Après Madrid, Berlin, Londres et Malmö (Suède), c'est à Rome qu'une nouvelle église européenne « idéale » a ouvert ses portes le 24 octobre dernier. Située dans un parc de 11 hectares, ce bâtiment de

6 400 m<sup>2</sup> pourra accueillir les paroissiens de toute l'Italie centrale.

L'église fondatrice de Scientologie de Washington, D.C. se trouve quant à elle au cœur de la capitale américaine. Elle a été inaugurée le 31 octobre devant près de 3 000 scientologues et invités par David Miscavige, président du conseil d'administration du Religious Technology Center et responsable ecclésiastique de la religion de Scientologie. Les orateurs ont rendu hommage aux millions de scientologues du monde entier qui consacrent leur temps et leurs efforts à la campagne de prévention contre

la drogue et au programme mondial d'éducation aux droits de l'homme de l'Église. Ils ont aussi salué le travail de plus de 195 000 ministres bénévoles de Scientologie, formés pour apporter leur aide sur les lieux de catastrophes. Cette inauguration revêt une signification toute particulière car c'est à Washington qu'a été fondée en 1955 la première église de Scientologie par Ron Hubbard.

La religion de Scientologie compte aujourd'hui plus de 8 000 églises, missions et groupes dans 165 pays. À l'heure où nous imprimons cette publication, 70 autres églises sont en cours de conception et/ou de construction. ■

« Je crois sincèrement que cette Église saura rétablir ce que notre monde a perdu depuis peu, je veux parler de la dignité et du respect avec lequel il a été créé. »

D<sup>r</sup> Iftikhar Ahmed Ayaz, ambassadeur de l'ONU pour la Paix

### ILS ONT DIT :

Lors de la cérémonie d'ouverture de l'église de Malmö (Suède) :

D<sup>r</sup> Gunnar Bramstäng, professeur émérite de droit : « *En 30 ans, j'ai vu de mes propres yeux la façon dont vous sauvez une vie après l'autre, grâce aux méthodes de Ron Hubbard. Vos contributions envers la société suédoise sont immenses.* »

D<sup>r</sup> Bertil Persson, professeur de religion et représentant permanent de la Scandinavie à l'Université pour la Paix de l'UNESCO : « *Avec l'ouverture de cette Église, nous sommes réellement à un tournant. Les futures activités fondées sur la Scientologie sont en fait destinées à un immense succès pour l'humanité.* »

Lors de la cérémonie d'ouverture de l'église de Londres :

D<sup>r</sup> Iftikhar Ahmed Ayaz, ambassadeur pour la Paix des Nations unies : « *Je crois sincèrement que cette Église saura rétablir ce que notre monde a perdu depuis peu, je veux parler de la dignité et du respect avec lequel il a été créé.* »

Lors de la cérémonie d'ouverture de l'église de Madrid :

Francisco José Alonso Rodríguez, président de la Ligue espagnole des Droits de l'homme : « *Les publications internationales de l'Église, tout comme ses campagnes, constituent l'un des efforts les plus beaux et les plus sincères en faveur des Droits de l'homme qu'il m'ait été donné de voir.* »

# Mesures d'exception : les libertés en danger

Depuis les années 80, des groupes d'influence promeuvent une politique d'exception à l'encontre de certaines minorités de conviction sous l'habile prétexte de « lutte anti-sectes ». La MIVILUDES est actuellement le fer de lance de cette politique. Son président, Georges Fenech, poursuit sa stratégie qui aboutit à isoler la France des autres pays démocratiques au plan international.

GEORGES FENECH est un magistrat prônant la « tolérance zéro » à l'origine de nombreuses propositions ultra-sécuritaires restreignant des libertés fondamentales.

Si toutes ses propositions étaient acceptées, nous ne serions pas loin d'une société orwellienne, dans laquelle l'État tout-puissant pourrait contrôler nos convictions philosophiques et religieuses, l'éducation de nos enfants, nos pérégrinations sur Internet, mettre sous tutelle des adultes sains d'esprit ou mettre sous surveillance électronique des citoyens décrétés potentiellement dangereux. Certaines dispositions vont bien plus loin, pouvant entraî-

renforcé et les mesures à venir sont encore plus alarmantes. De telles mesures d'exception n'ont jamais eu leur place dans les pays démocratiques et placent la France au ban des démocraties européennes.

Fidèle à sa logique répressive, la MIVILUDES a en effet établi une liste de plus de 500 mouvements ou pratiques minoritaires qu'elle qualifie de « sectaires ». Cette liste noire sera conservée (sous quel contrôle ?) et disponible sur demande, en particulier pour les professionnels de la Justice, les juges et les procureurs. Ainsi les magistrats pourront-ils savoir quels groupes doivent être accusés a priori de « déviances sectaires » et poursuivis. En outre, cette liste sera communi-

même, en violation flagrante des libertés fondamentales et du devoir de neutralité de l'État français.

Et les critères ? Yves Bertrand, ancien patron des RG, est bien placé pour en parler puisque les RG avaient été en première ligne lors de la liste de 1995 : « Les complots sectaires au cœur de la République relèvent du pur fantasme journalistique », écrit-il dans son dernier ouvrage. « Je serais assez favorable à l'abandon du mot "secte". Le mot a été déformé, il a vieilli et ne correspond plus guère aux réalités d'aujourd'hui. La nomenclature des sectes que les RG avaient établie en 1995 sent définitivement la poussière. Plutôt que de sectes, mieux vaudrait parler ici de "religions minoritaires", comme font les Américains. »

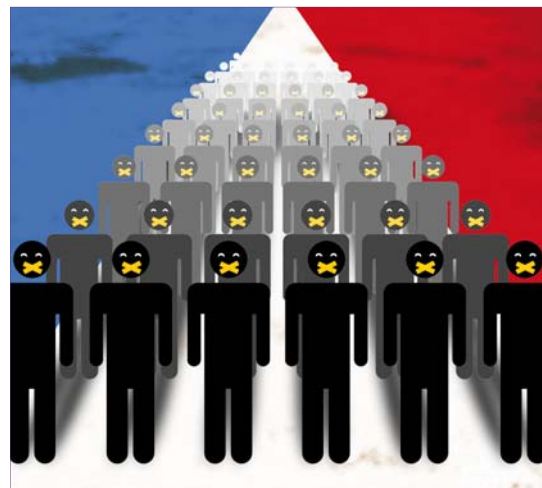
## « FRAGILISATION SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE »

Pudiquement nommé « référentiel » pour ne pas froisser les consciences, cette liste a d'ailleurs été un véritable sujet de discorde entre la MIVILUDES et le ministère de l'Intérieur.

Le 13 février 2009, *Le Parisien* révélait le bras de fer entre Georges Fenech et la ministre de l'Intérieur. Michèle Alliot-Marie avait écrit au Premier ministre, réclamant aux services de François Fillon de bien « cadrer » l'action de la MIVILUDES. « Plus qu'une nouvelle orientation, en réalité, Georges Fenech a surtout l'intention d'émettre de nouveau une liste, sur le modèle de celle que la commission d'enquête parlementaire de 1995 avait établie et qui n'avait pas manqué de placer la France, au sein des instances internationales, comme une pourfendeuse de la liberté de conscience. Le ministre de l'Intérieur fait part de son "étonnement" face à ce changement de cap de la part de la MIVILUDES, "sans concertation interministérielle préalable", et pointe sévèrement du doigt la démarche : atteinte à la liberté de conscience, retour en arrière, fragilisation de la France sur la scène européenne et internationale, pointée du doigt, notamment, à chaque rapport du département d'État américain, mais aussi de l'OSCE sur son intransigeance en matière de liberté religieuse. »

« Les complots sectaires au cœur de la République relèvent du pur fantasme journalistique. »

Yves Bertrand, ancien directeur des RG



ensuite que cette emprise mentale, qui doit déclencher l'action répressive de l'État, existe dès lors qu'une ou des personnes « commentent à s'attacher à des idées véhiculées, différentes des idées habituellement partagées par le consensus social. La personne qui les reçoit est amenée à modifier tous ses repères, ses relations et ses projets ».

Ce sont donc les nouvelles idées qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus social, qui constituent les fameuses

« déviances sectaires » que les MIVILUDES et le ministère de l'Intérieur poursuivent. M. Fenech lutte et met en place une répression d'État. Avec une telle définition, Gandhi, Bouddha ou Nelson Mandela auraient pu être taxés de dérive sectaire, ainsi que tous les créateurs de nouvelles théories allant à l'encontre du « statu quo ».

Dès son arrivée en fonction, dans son rapport au Premier ministre de septembre 2008, M. Fenech avait d'ailleurs annoncé ses conceptions et intentions. En effet, le critère majeur d'après ce rapport pour définir une dérive sectaire est celui de la « déstabilisation mentale » qui serait créée

par la conversion à de nouvelles croyances. Aussi recommande-t-il l'intervention de psychiatres spécialement formés pour aider les procureurs et les juges du siège à distinguer les réelles pratiques religieuses de celles constituant selon lui une « déstabilisation mentale » ou une « emprise mentale ». Il souhaite qu'à ces fins ces psychiatres, qui sont en général plutôt opposés à toute forme de religion, puissent analyser les doctrines des groupes minoritaires.

De la même façon, il considère que tous les adeptes de mouvements religieux minoritaires sont des victimes qui s'ignorent. Croire en quelque chose, c'est être sous influence.

Il recommande donc un intervention plus systématique du juge des tutelles à la demande d'un tiers ou des familles afin de « pro-

téger » ces personnes majeures et consentantes envers et contre elles-mêmes. C'est donc une privation pure et simple de l'exercice de leurs droits civils que M. Fenech préconise pour les membres de minorités de conviction qu'il assimile aux majeurs incapables.

## SORTIR DE L'IMPASSE

Marchant sur les traces d'Alain Vivien (ancien président de l'ancêtre de la MIVILUDES, la MILS), Fenech voudrait faire

de la France une vitrine de « l'anti-sectarisme ». En son temps, Alain Vivien avait représenté la France à un colloque anti-religieux en Chine, un faux pas générateur d'un tel imbroglio diplomatique qu'il avait conduit la France dans une véritable impasse et avait fini par provoquer la dissolution de la MILS.

« La France est pointée du doigt, notamment, à chaque rapport du Département d'État américain, mais aussi de l'OSCE (Organisation pour la Coopération et la Sécurité en Europe) sur son intransigeance en matière de liberté religieuse. »

Asma Jahangir, rapporteur spécial à l'ONU sur la liberté religieuse ou de croyance, avait effectué une visite en France en 2005 et évoqué dans son rapport un « climat de suspicion générale et d'intolérance ». Elle avait exprimé l'espoir que « les futures initiatives de la MIVILUDES seront conformes au droit à la liberté de religion ou de conviction et qu'elles éviteront les erreurs du passé. » Cela n'a pas été le cas.

L'importance croissante des religions est telle que le ministère des Affaires étrangères a créé l'été dernier un Pôle religions. Son directeur, Joseph Maïla, ancien recteur de l'Institut Catholique de Paris et ancien directeur du Centre de Recherche sur la Paix et de l'Institut de Formation à la Médiation et la Négociation, est chargé de faire entendre la voix de la France sur les questions religieuses et dans les grands débats sur la laïcité en Europe.

Mais aussi d'intervenir sur les notions de diffamation des religions et de liberté religieuse...

La dissolution de la MIVILUDES et son remplacement par un observatoire de sociologues et de spécialistes neutres et impartiaux apparaissent de plus en plus comme la seule solution pour sortir de l'impasse. ■



Réunion du Conseil permanent de l'OSCE (Organisation pour la Coopération et la Sécurité en Europe) à Vienne.

ner une véritable mise sous tutelle des magistrats par le pouvoir politique, en dépit du principe de l'indépendance de la Justice.

Cet arsenal répressif a été une nouvelle fois dénoncé par plusieurs intervenants lors de la réunion de l'OSCE (Organisation pour la Coopération et la Sécurité en Europe) consacrée aux Droits de l'homme, qui s'est tenue à Varsovie du 28 septembre au 9 octobre. Une fois de plus, le refus du dialogue et l'intransigeance sont apparus comme des caractéristiques de la politique française. Dans une Europe qui prône le dialogue inter-culturel, comment la France peut-elle sortir de l'impasse ?

## UNE LISTE NOIRE DES CROYANCES

Depuis la nomination de Georges Fenech à la présidence de la MIVILUDES, l'arsenal répressif à l'encontre des minorités dont les croyances sont considérées comme des « dérives » a été lourdement

harcelé d'innocents (voir encadré *Quand le SRPJ fabrique de faux aveux* en p. 4) et à toutes les dérives, un tel fichage marque un recul dramatique des libertés individuelles. Car, en violation de tous les principes républicains, les mouvements concernés n'auront aucun moyen de se défendre des accusations portées contre eux.

Ce système de liste noire avait pourtant été désavoué en 2005 par une circulaire du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin qui avait jugé que le recours à de telles listes devait être évité afin de respecter les libertés publiques et le principe de laïcité.

Les mesures prises sous l'impulsion de G. Fenech pourraient aboutir à instaurer une discrimination sans précédent, organisée au cœur même de l'État par la MIVILUDES qui classe à discrétion les mouvements minoritaires comme « déviances sectaires » afin de réprimer leurs pratiques et finalement leur existence

## RÉPRESSION D'ÉTAT

Le rapport annuel 2008 de la MIVILUDES, publié le 19 mai dernier, explique ce qu'il faut entendre par « dérives sectaires ». Il énonce que les dérives sectaires sont caractérisées par l'existence d'une emprise mentale. Il explique

# Des propositions liberticides

**Personnage controversé, Georges Fenech s'est fait un nom en multipliant les propositions susceptibles de restreindre les libertés fondamentales.**

En 2000, il est reconnu coupable d'injures publiques raciales, suite à un article aux relents antisémites publié dans la revue du syndicat de magistrats qu'il dirigeait. En 1998, il participe à une mission d'observation des élections présidentielles gabonaises. Les frais de ces observateurs théoriquement neutres avaient été pris en charge par le président Bongo lui-même. Ces malencontreuses affaires lui coûtèrent le poste de premier juge d'instruction à Paris, sa candidature ayant été rejetée par le ministère de la Justice.

Plus récemment, le voici impliqué dans l'affaire de l'Angolagate, sinistre trafic d'armes vers l'Angola dont la guerre coûta la vie de milliers d'enfants soldats, sans parler des centaines de milliers d'estropiés. Le procureur a requis six mois de prison avec sursis pour Georges Fenech, qui a été relaxé par le Tribunal correctionnel. Son élection en tant que député de la 11<sup>e</sup> circonscription du Rhône a été invalidée en mars 2008 par le Conseil constitutionnel suite à des irrégularités financières dans les comptes de campagne.

Donc, lorsque M. Fenech déclare que l'un des critères pour juger si une secte est une secte est l'abondance de démêlés judiciaires, le voici bien emmêlé...

## L'AURÉAT DU « BIG BROTHER AWARD »

Georges Fenech a reçu en 2004 un *Big Brother Award* pour son ardente promotion du bracelet électronique mobile.

Ces prix, décernés dans 18 pays sous l'égide de l'ONG *Privacy International*, ont pour but de montrer du

doigt les personnalités et les actions politiques qui menacent le plus les libertés privées, les droits fondamentaux et la stabilité démocratique. Le nom reprend la célèbre phrase « *Big Brother is watching you* », du roman 1984 de George Orwell.

Sur le site internet du jury, on peut lire ces commentaires : « Avec la proposition de M. Fenech – désigné fin 2004 pour rédiger un rapport sur l'application de la loi Clément [loi relative au traitement de la récidive des infractions pénales], le bracelet n'est plus une alternative, mais une sanction qui s'ajouterait à une peine déjà effectuée. C'est ça, pour lui, la "tutelle pénale électronique". »

## ETABLIR UNE LISTE DE DÉLINQUANTS SUR INTERNET

G. Fenech a proposé « la diffusion sur internet de la liste de tous les délinquants sexuels recensés en France ». Comme le fait remarquer *Le Canard Enchaîné* : « La suggestion ne manque pas de périls : risques d'erreurs, de dénonciations anonymes, de règlements de comptes, voire de violents dérapages si des illuminés entreprennent de jouer les justiciers. »

Quant on se souvient des erreurs judiciaires de l'affaire d'Outreau, ou de l'énorme taux d'erreurs du fichier de police STIC (système de traitement des infractions constatées), recensant aussi bien les délinquants que les simples témoins, une telle proposition fait froid dans le dos. « Un taux d'erreurs sidérant » :

c'est en ces termes que le président de la CNIL, Alex Türk, avait rendu compte en janvier 2009 des 18 mois d'enquête menée sur le fonctionnement du STIC, le plus gros fichier de police recensant procédures, personnes mises en cause et victimes d'infractions.

Mais avec la proposition de G. Fenech, c'est encore pire, car sur Internet, personne ne peut maîtriser l'information une fois qu'elle est lancée et qu'un nom se retrouve sur de multiples sites. Des données personnelles se retrouveraient en ligne, sans aucun droit à l'oubli, même si la personne a purgé sa peine.

## INTERDIRE L'INSTRUCTION DANS LES FAMILLES

Une des mesures phares proposées par Georges Fenech dans le rapport de la commission d'enquête de 2006 sur l'influence des « sectes » sur les enfants est l'interdiction aux familles d'instruire leurs enfants à domicile. En effet, si l'instruction est obligatoire en France, les familles ont encore le droit de faire elles-mêmes l'école à leurs enfants. Cette liberté, très surveillée, peut s'avérer très commode en milieu rural où lorsqu'un des parents, disposant de toutes les connaissances requises, souhaite donner à sa progéniture un enseignement accéléré sur mesure.

Mais cette liberté n'est pas du goût de Georges Fenech qui souhaite purement et simplement l'abroger.

Dans son rapport, il rappelait qu'en Europe certains Länder allemands imposaient aux parents l'obligation de mettre leurs enfants à l'école et citait le nom de la loi allemande, « *Schulpflicht* ». L'auteur du rapport jouait même que « le droit français se caractérise par son libéralisme » en la matière. Il s'agit là d'une bien fâcheuse référence : l'école a été rendue obligatoire en Allemagne sans alternative possible par une loi du 6 juillet 1938, « *Gesetz über die Schulpflicht im Deutschen Reich* », signée Adolf Hitler.

Dans une tribune publiée le 3 août par le journal *Libération*, G. Fenech critiquait ainsi l'éducation donnée par les parents témoins de Jéhovah : « Mais on leur dit que ce qui est enseigné à l'école n'est pas la vérité. D'où un déchirement de l'enfant que l'on singularise au sein de la communauté scolaire. Il ne va pas non plus participer à la vie sociale car il est interdit de fêter les anniversaires, Noël, etc. ». Depuis quand la fête de Noël, dans un état laïc, est-elle obligatoire ?

*Une des mesures phares proposées par Georges Fenech dans le rapport de la commission d'enquête de 2006 est l'interdiction aux familles d'instruire leurs enfants à domicile.*

Finalement, l'Assemblée nationale a rejeté la proposition liberticide de G. Fenech. Tout en encadrant plus étroitement cette pratique — limitant à deux le nombre de familles autorisées à donner en commun une instruction à domicile à leurs enfants, elle a reconnu que la possibilité laissée aux familles de choisir l'instruction à domicile est une modalité essentielle de la liberté de l'enseignement.

## LES ENFANTS, PROPRIÉTÉS DE L'ÉTAT ?

Faisant fi de l'article 18 du *Pacte international relatif aux droits civiques et politiques* que la France a ratifié et qui stipule « Les États parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté des parents et, le cas échéant, des tuteurs légaux, de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions », Georges Fenech clame haut et fort que « les parents ne sont pas propriétaires de leurs enfants ».

## MAINMISE SUR LA JUSTICE

G. Fenech prône un développement des séances de sensibilisation aux dérives sectaires données depuis 1998 dans le cadre de la formation continue des magistrats. Or les documents administratifs relatifs à ces formations ont révélé que celles-ci traitaient d'un certain nombre de groupes nommément désignés, et qu'elles étaient basées sur des informations totalement biaisées, fournies par des associations anti-religieuses, sans que les groupes intéressés aient la possibilité de pouvoir répondre à ces accusations.

De telles séances de « sensibilisation », qui ont été condamnées par le comité des droits de l'homme de l'ONU, constituent autant de tentatives d'influencer les magistrats en charge de dossiers judiciaires concernant certains groupements. Elles bafouent le droit constitutionnel à la présomption d'innocence et le principe de l'indépendance de la justice. ■

## Une horreur judiciaire qui a duré 15 ans

Après 15 ans « d'horreur judiciaire », un médecin est finalement lavé de tout soupçon.

En 1995, le Dr Guéniot reçoit une seule fois en consultation une jeune femme atteinte d'un cancer du sein, qui refusait de suivre une chimiothérapie. Deux ans plus tard, cette jeune femme, suivie par ailleurs par un cancérologue, décède des suites de sa maladie. Histoire douloureuse à la fin tragique, qui n'est malheureusement pas une exception en cancérologie.

Suite à une suspension d'exercice de 3 ans, le Dr Guéniot s'installe en Belgique, où il continue à subir l'acharnement de Charline Delporte, présidente de l'ADFI Nord qui a, dit-elle, décidé « d'avoir sa peau », sous le prétexte qu'il avait été autrefois, des années auparavant, membre du mouvement spirituel du Graal.

En juin 2006, le Dr Guéniot est condamné à deux ans de prison avec

sursis et à l'interdiction définitive d'exercer par le tribunal correctionnel de Lille.

En février 2009, la Cour d'appel de Douai a prononcé la relaxe du Dr Guéniot, le lavant de tout soupçon.

L'ADFI, qui s'était portée partie civile, a « vivement regretté » cette décision.

Encore une fois, l'irrationnel et la rumeur ont tenu lieu de preuves, jusqu'à ce que la justice rende sereinement sa décision. Mais si le Dr Guéniot a retrouvé son honneur, nul ne pourra lui rendre ces 15 années perdues à se défendre contre des accusations sans fondements.

Des accusations que G. Fenech répète encore à l'encontre du Dr Guéniot aujourd'hui décédé, alors que celui-ci avait été complètement blanchi par la Cour d'appel. ■

## La fausse victime

En février 1999, Katia B., après avoir pris contact avec l'ADFI Paris, porte plainte contre une religion minoritaire. Elle prétend avoir dépensé de grosses sommes, assisté à des cérémonies étranges et avoir reçu des pressions et des menaces de mort par téléphone.

Un examen du dossier révéla les choses suivantes : la prétendue victime avait déclaré à plusieurs reprises avoir commencé son parcours en 1997 à l'église de Scientologie de la rue de Dunkerque, dans le IX<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Or depuis décembre 1995, cette église n'existe plus, premier fait propre à éveiller les soupçons sur la crédibilité de ce témoignage.

Puis les procès-verbaux des policiers font ressortir qu'après avoir vérifié les comptes de la prétendue victime, ils n'ont pu retrouver aucune trace des sommes qu'elle disait avoir versées à l'église. Les procès-verbaux montrent également qu'aucune des personnes interrogées ne connaissait cette personne. Mieux encore, aucune

trace de cette personne ou d'éventuelles factures établies à son nom n'a pu être retrouvée dans les fichiers de membres des églises parisiennes.

Qui plus est, lorsque les policiers ont examiné les échanges téléphoniques de la supposée « victime », ils ont découvert qu'à la date où elle indiquait, dans sa plainte, avoir soi-disant reçu des menaces de mort sur son téléphone portable, celui-ci n'avait pas encore été mis en service.

Sur la base de ces éléments, on pouvait s'attendre à ce que la plainte soit classée sans suite, voire même à ce que la plaignante fasse l'objet de poursuites de la part du Parquet pour plainte abusive, l'État demandant compte du temps perdu par ses agents et son juge d'instruction.

Mais dès lors qu'il s'agit d'un dossier concernant un nouveau mouvement religieux, la norme n'a plus cours. Bien que Katia B. ait expressément retiré sa plainte en mars 2002 et refusé de répondre

à toutes questions concernant ses précédentes déclarations, 6 ans plus tard, même si un non-lieu a été prononcé, ses allégations fantaisistes sont toujours en circulation dans un dossier judiciaire.

Dans un autre dossier renvoyé en correctionnelle, le nouveau juge d'instruction consacre une page au cas B. dans son ordonnance de renvoi de septembre 2008. Ceci a pour résultat de donner une image totalement déformée de la Scientologie et de ses pratiques, puisqu'elle se base exclusivement sur les allégations fantaisistes et mensongères d'une personne n'ayant jamais fréquenté une église, et « oubliée » de mentionner les très nombreuses preuves à décharge relevées lors de l'enquête préliminaire.

Instruction à charge ou méconnaissance du dossier ? Il s'agit en tout cas d'un nouvel exemple de l'inégalité de traitement qui jalonne l'histoire de la lutte inquisitoriale française jusque dans les tribunaux. ■

# Quand le SRPJ fabrique de faux aveux

**Le 4 septembre 2009 éclate l'affaire du SRPJ de Reims : deux policiers reconnaissent avoir inventé des aveux d'appartenance à un mouvement dit « sectaire ».**

L'AFFAIRE commence en 2004 quand le journal *L'Union* révèle que l'Aide sociale à l'enfance, émanation du conseil général des Ardennes, abriterait des membres du mouvement Mahikari. Trois éducateurs sont mis en cause, dont une éducatrice spécialisée en poste à Charleville-Mézières depuis les années 80. L'éducatrice est interpellée par le SRPJ de Reims et placée en garde à vue pendant 48 heures. À l'issue de cette garde à vue, l'éducatrice sera mise en examen pour « abus de faiblesse sur mineur » et elle passera trois mois en détention à la prison de Chalons. Les deux autres éducateurs ont été mis en examen avec interdiction d'exercer leur métier.

La machine à rumeurs est lancée et l'affaire s'étale dans les journaux. Le mouvement, cité dans le rapport de la MIVILUDES 2003, fait un bouc émissaire idéal : « Ainsi les agissements du mouvement Sakyô Mahikari ont-ils été observés en 2003 dans un service de l'aide sociale à l'enfance auquel un juge des enfants avait confié des enfants aux fins de placement ou pour des actions de suivi ».

Il semble donc que, dès 2003, les trois éducateurs de Charleville-Mézières étaient dans le collimateur de la MIVILUDES et des services publics, du simple fait de leur supposée appartenance à ce mouvement.

## UN COUP MONTÉ

L'affaire est confiée à un juge d'instruction et, coup de tonnerre, le 4 septembre 2009, soit 5 après les faits, le journal *L'Ardennais* annonce que toute l'affaire aurait été montée par le SRPJ de Reims.

En effet, le 25 juin 2009, le juge d'instruction obtient les aveux des deux policiers chargés, à l'époque, des interrogatoires : ceux-ci, ne parvenant pas à obtenir des aveux des trois éducateurs de l'aide sociale à

l'enfance, les avaient tout simplement fabriqués.

Le bilan est dramatique : la vie des éducateurs est ruinée, les rumeurs ont continué à circuler sur leur compte pour, au final, une affaire montée de toutes pièces.

De plus les policiers de l'époque avaient interrogé les représentants du mouvement Mahikari qui avaient confirmé ne pas connaître ces éducateurs. Mais il n'en a été tenu aucun compte.

Cette affaire illustre parfaitement les dangers du climat actuel. Dossiers médiatisés à outrance, pressions politiques sur l'appareil judiciaire pour trouver des « affaires », campagnes de rumeurs contre des mouvements philosophiques ou religieux condamnés d'avance : tout concourt à augmenter le risque de dérapages et d'affaires montées de toutes pièces.

Bien sûr, ni l'ADFI, ni la MIVILUDES n'ont fait de communiqué pour rétablir la vérité dans cette affaire. Pas question non plus de commission parlementaire pour faire la lumière sur ce dysfonctionnement de la justice. ■



# MENSONGES ET DÉSINFORMATION

SELON Yves Bertrand, ancien patron des RG : « Les complots sectaires au cœur de la République relèvent du pur fantasme journalistique ». Georges Fenech, ancien député, ancien président de la commission parlementaire de 2006 sur l'influence sectaire sur les mineurs, proclame dans les médias que 40 000 enfants seraient en danger. Fantasme là aussi, ou tout simplement désinformation ?

Voici les chiffres officiels qui ont été donnés par les représentants officiels des différents ministères devant la commission de 2006.

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Audition de M. Didier Leschi, chef du Bureau central des cultes, 17/10/2006.

« Le chiffre de 45 000 enfants de témoins de Jéhovah a parfois été avancé. [...] En vue de cette audition, j'ai demandé aux préfetures de recenser, sur les trois dernières années, les incidents liés à la transfusion. Il est remonté un petit nombre d'incidents, souvent réglés par la discussion. Aucun incident mettant en cause des enfants ou un pronostic vital n'a été relevé. »

## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Audition de M. Jean-Yves Dupuis, Inspecteur général, 10/10/2006.

« Durant l'année scolaire écoulée, les inspecteurs d'académie ou les recteurs ont procédé à 19 000 signalements aux procureurs de la République, concernant des enfants qu'on estimait être en danger, pour diverses raisons. Lorsque nous avons demandé aux inspecteurs d'académie quels étaient, parmi ces enfants en danger, ceux qui l'étaient à cause de mouvements sectaires, ils nous ont répondu qu'il y en avait huit. »

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Audition de M<sup>me</sup> Sancy, Bureau des affaires judiciaires de la législation, directeur de la Protection judiciaire de la jeunesse, 3/10/2006.

« ... nous nous sommes aperçus que [la problématique sectaire] était très marginale par rapport à l'ensemble des

autres problèmes que notre direction est amenée à gérer pour ces mêmes mineurs, à savoir les problèmes de violence, de déscolarisation, d'insertion professionnelle, de difficultés familiales. »

## MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Audition de M. Étienne Madranges, directeur de la Jeunesse et de l'éducation populaire, 18/10/2006.

« Statistiquement, depuis les trois dernières années, nous n'avons pas eu de cas où nous ayons pu démontrer une mise en danger délibérée des mineurs. »

## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Audition de Mme Françoise Le Bihan, directrice adjointe du Service des Français à l'étranger et des étrangers en France, 17/10/2006.

« Dans ce vaste ensemble, je n'ai trouvé trace que de deux cas présentant un lien avec le comportement sectaire. »

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Audition de Joël Bouchité, directeur central des Renseignements généraux, 4/10/2006.

« Lors de nos relations sur le terrain, dans les préfetures, avec l'éducation nationale, les DDASS, les centres aérés et tous les organismes qui traitent de la jeunesse, nous n'avons jamais affaire à 60 000 signalements, ni même à 30 000, mais tout au plus à quelques dizaines. »

## GENDARMERIE NATIONALE

Audition du général Guy Paraire, directeur général de la Gendarmerie nationale, 4/10/2006.

« Les associations qui s'intéressent aux sectes avancent parfois que 20 000 mineurs pourraient être sous l'influence de mouvements sectaires. [...] En tout état de cause, même si elles ne constituent que la partie émergée du phénomène, les affaires traitées par la gendarmerie se situent à un niveau très inférieur à ces estimations : depuis 2004, trente-sept procédures seulement ont été diligentées par les unités de gendarmerie. » ■

# Une réunion très étrange – Chronique d'une infiltration annoncée

LE 8 JUIN 2009, un témoin se présente à la barre du Tribunal de Grande Instance de Paris. Sous serment, la voici qui raconte à la barre un bien étrange rencontre. En 1992, ce témoin était étudiante en droit et travaillait dans un cabinet d'avocats. Invitée à une réunion dans les locaux de l'UNADFI (Union nationale des associations de défense de la famille et des individus), elle s'y rend et découvre qu'il ne s'agit nullement d'une conférence publique, mais de la réunion confidentielle d'une étrange confrérie : « Il y avait 2 ou 3 avocats de l'UNADFI, des étudiants en droit comme moi, un homme du ministère de la Défense, un homme du ministère de l'Intérieur, le commandant Morin, et M<sup>me</sup> Tavernier, la présidente de l'UNADFI ».

Pensant se rendre à une conférence d'information sur les nouveaux mouvements religieux, elle se rend rapidement compte qu'elle assiste à un « conseil de guerre » contre les mouvements philosophiques et religieux étiquetés « sectes ». Des plans sont discutés et cette étudiante en droit découvre par la suite qu'ils ont été mis en application tout au long des années qui suivirent.

« Ils cherchaient à créer un comité contre les sectes. Je n'y ai pas prêté attention à ce moment-là, mais trois ans plus tard a été créé l'Observatoire contre les sectes

lancé par le commandant Morin. J'ai trouvé ça bizarre. Puis, il y a eu la loi About-Picard : j'ai trouvé ça bizarre, car cela reprenait les mêmes principes que ceux évoqués au cours de la réunion. Ça m'a alors fait peur.

« Une fois que nous aurons mis en place notre organisation, nous pourrions inviter les juges d'instruction ».

Cdt de gendarmerie Morin, 1992

« Au cours de la réunion, quelqu'un a expliqué qu'au cours de sa campagne présidentielle, Mitterrand avait fait passer des images subliminales à la télévision. M<sup>me</sup> Tavernier a suggéré de faire pareil et mentionné qu'elle avait des relations avec la presse et avec les RG. Elle a dit aussi que son avocat déjeunait régulièrement avec le juge Fenech qui instrui-

sait un dossier contre la Scientologie. Je me suis demandée comment l'avocat de l'ADFI pouvait déjeuner avec le juge d'instruction chargé du dossier contre la Scientologie.

M<sup>me</sup> Tavernier a ajouté : pourquoi n'inviterions-nous pas tous les juges d'instruction ? Le commandant Morin a dit : une fois que nous aurons mis en place notre organisation, nous pourrions inviter les juges d'instruction. »

Curieusement, les médias ont « oublié » de mentionner ce témoignage. Aujourd'hui, le système mis en place permet aux acteurs de la MIVILUDES et de l'UNADFI de « former » directement des magistrats, des policiers et des acteurs sociaux à la lutte dite « anti-dérives sectaires ». Des guides invitant à la « chasse aux sorcières » contre les nouveaux mou-

vements religieux sont diffusés, et la ligne de démarcation entre l'exécutif et le judiciaire, garante de l'indépendance des magistrats, a été dangereusement effacée.

Les nouveaux mouvements religieux se retrouvent face à des magistrats « formés » aux préjugés vis-à-vis des dossiers les concernant, en violation directe du Droit constitutionnel de chacun à un procès équitable. Menaçant directement l'indépendance des magistrats, ce type de dérives est particulièrement dangereux. Les séances de sensibilisation des juges contre les pratiques de certains mouvements ont d'ailleurs été sévèrement condamnées par le Comité des Droits de l'homme de l'ONU lors de sa 58<sup>e</sup> session (observations finales contre l'Allemagne). ■

# COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME : une décision en faveur de l'Église de Scientologie qui fait date pour la protection de la liberté de conscience



Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg.

LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE, la Cour Européenne des Droits de l'homme a rendu à l'unanimité des conclusions favorables à deux églises de Scientologie en Russie, établissant qu'elles avaient le droit d'être enregistrées en tant qu'organisations religieuses suivant la loi russe. Cette décision établit le droit des membres des églises de Surgut et Nizhnekamsk à la liberté de religion et d'association, en vertu des articles 9 et 11 de la Convention Européenne des Droits de l'homme.

Bill Walsh, avocat de l'Église pour les questions touchant aux Droits de l'homme, a déclaré : « *Le jugement de la Cour Européenne des Droits de l'homme aujourd'hui est une grande victoire pour la liberté de religion en Russie et dans les 47 pays membres du Conseil de l'Europe. Cette affaire est de la plus haute importance selon la Cour elle-même, car elle réduit à néant l'abusif Loi des 15 ans, qui refusait tout droit aux associations religieuses établies dans ce pays depuis moins de 15 ans. De plus, cette décision aura un impact*

*sur les pays de la Communauté européenne qui ont adopté des restrictions similaires afin de réprimer la liberté de conscience. Il ne s'agit donc pas seulement d'une victoire pour la liberté de conscience en Russie, mais pour la liberté de conscience dans tous les pays membres du Conseil de l'Europe.* »

L'Église de Scientologie, fondée en 1954, célèbre son 50<sup>e</sup> anniversaire en France, où elle compte environ 45 000 membres.

La Scientologie a connu une croissance exponentielle depuis sa création et constitue le seul mouvement religieux d'importance né au XX<sup>e</sup> siècle. Elle compte près de 8 000 églises, missions et groupes dans 165 pays.

Pratiquée dans le monde entier, la Scientologie a obtenu des centaines de reconnaissances religieuses de tribunaux et d'instances gouvernementales (voir les décisions en ligne sur [www.scientologie-reconnaissance.fr](http://www.scientologie-reconnaissance.fr)). Elle est officiellement reconnue

comme une religion dans les pays suivants : Afrique du Sud, Albanie, Argentine, Australie, Brésil, Costa Rica, Croatie, Équateur, Espagne, États-Unis, Hongrie, Inde, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Népal, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Philippines, Portugal, République Dominicaine, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Taïwan, Tanzanie, Venezuela, Zimbabwe.

Voici quelques autres décisions marquantes, parmi les plus récentes :

Le 5 avril 2007, une décision historique était rendue par la Cour Euro-

péenne des Droits de l'Homme, en vertu de laquelle l'Église de Moscou devait être immatriculée en tant qu'organisation religieuse en vertu des articles 9 et 11 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, établissant un principe qui concerne les 47 États membres du Conseil de l'Europe, dont la France.

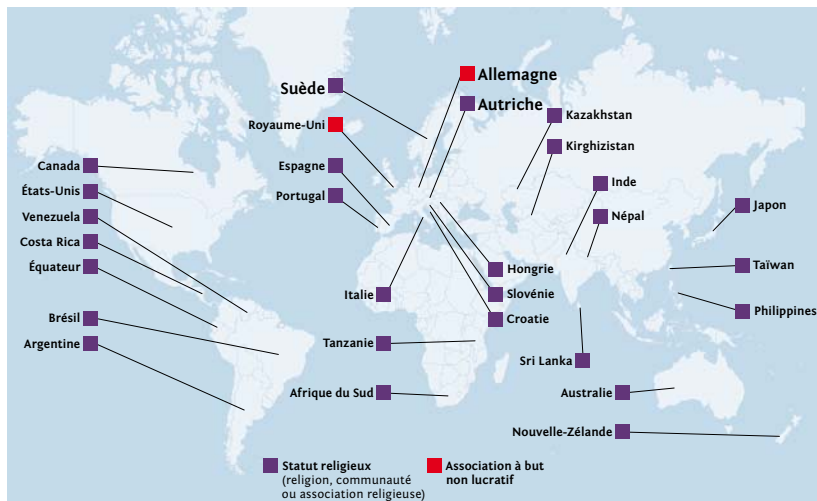
Le 18 septembre 2007, l'Église de Scientologie du Portugal était officiellement reconnue comme une organisation religieuse selon la loi sur l'enregistrement religieux.

Le 31 octobre 2007, la Cour nationale de Madrid rendait une décision historique affirmant le droit à la liberté religieuse, en reconnaissant que l'Église nationale de Scientologie d'Espagne devait être enregistrée comme une entité religieuse.

Le ministère de la Justice a exécuté ce jugement le 13 décembre 2007.

Le 3 décembre 2007, les services fiscaux d'Afrique du Sud ont accordé à l'Église de Scientologie le statut d'organisation à but non lucratif en tant qu'entité religieuse, ce qui lui donne droit à la pleine exonération fiscale. ■

## La Scientologie dans le monde L'Église de Scientologie a un statut différent selon les pays



# ÉGLISE DE SCIENTOLOGIE : échec aux tentatives de restriction à la liberté de pratiquer sa religion en France

LE 27 OCTOBRE, le Tribunal correctionnel de Paris a rejeté les réquisitions du procureur dans un procès contre une église de Scientologie à Paris, sa librairie et six membres de l'église. Le Tribunal a relevé l'absence de toute plainte contre l'Église depuis le début du procès et le fait que les accusés avaient agi par conviction religieuse sincère, ce qui a motivé son refus de suivre le procureur qui avait requis des sanctions draconiennes. Le tribunal n'a imposé aucune restriction aux activités de l'église.

Dans cette affaire, la principale partie civile a pratiqué la Scientologie durant 5 mois en participant à la religion scientologue par l'étude des Écritures et le conseil spirituel.

Tout au long du procès qui a duré un mois, en mai et juin 2009, l'église a dénoncé un procès en hérésie, exemple flagrant du traitement discriminatoire auquel les nouveaux mouvements religieux se trouvent soumis en France — traitement qui a été condamné par les organismes internationaux des Droits de l'homme. Dans son *Rapport annuel international sur la liberté religieuse* publié le 26 octobre 2009, le département d'État américain a souligné que le « traitement discriminatoire » des scientologues en France « demeure un problème ».

En 2006 le procureur avait demandé un non-lieu dans cette affaire parce qu'il n'y avait aucune preuve de la moindre infraction

pénale. *A contrario*, cette affaire a été jugée dans un climat intense de pressions politiques qui l'ont transformée en procès en hérésie, en violation flagrante des droits des scientologues en vertu des lois françaises et de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Ce traitement est en contradiction avec la politique d'autres pays où la Scientologie est officiellement reconnue en tant que religion. La Cour Européenne des Droits de l'Homme vient de conclure en deux occasions que les églises de Scientologie en Russie étaient fondées à bénéficier de la protection de la liberté religieuse garantie par l'article 9 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Cette décision signifie que les scientologues demeurent libres de pratiquer leur religion en France, en dépit de tous les efforts déployés par les opposants à toute forme de spiritualité. Les amendes et les condamnations avec sursis décidées par le tribunal ont fait l'objet d'un appel, mais elles n'auront aucun effet sur les activités de l'Église et le développement rapide que celle-ci connaît actuellement va se poursuivre.

L'Église de Scientologie a été fondée en 1954. Aujourd'hui il existe plus de 8 000 églises de Scientologie, missions et groupes dans 165 pays. L'Église sponsorise la plus importante initiative d'éducation aux Droits de l'homme dans le monde

ainsi que le plus grand programme non gouvernemental de prévention contre la drogue.

La Scientologie connaît un essor sans précédent : elle s'est plus développée au cours des douze derniers mois que pendant les 5 années précédentes, et plus en 5 ans que pendant ses 50 premières années d'existence.

Cinq nouvelles églises ont été inaugurées en 2009, les plus récentes étant l'église de Scientologie de Rome, le 24 octobre, et celle de Washington D.C., le 31 octobre. Trois nouvelles églises ont été inaugurées au mois d'avril à Malmö (Suède), Dallas (Texas) et Nashville (Tennessee). ■

# Le programme de purification : PENSER PLUS CLAIREMENT ET ÊTRE SOI-MÊME

Plus de 33 000 visiteurs se connectent chaque jour sur le site internet [Scientology.org](http://Scientology.org) et plus de 23 millions de vidéos ont été regardées en ligne au cours des 12 derniers mois. Nous avons souhaité dans cet article répondre à l'une des questions les plus souvent posées concernant la religion de Scientology et ses pratiques : *Qu'est-ce que le programme de purification ?*

Les scientologues, au début de leur cursus et de leur progression spirituelle, procèdent pendant une quinzaine de jours à un programme précis appelé « programme de purification ».

La purification a existé dans pratiquement toutes les religions avant la Scientology, sous diverses formes. Certaines religions conseillent le jeûne comme pratique purificatrice, les Sioux d'Amérique du Nord ont un sauna particulier qui leur sert à se purifier « corps et esprit », le Ramadan peut être considéré comme une forme de purification, le Carême chez les catholiques peut avoir une fonction similaire et la médecine ayur-védique des Hindous est très centrée sur la purification tant physique que spirituelle.

Le Programme de purification a ceci de particulier en Scientology qu'il est très précis et cherche à atteindre un objectif très particulier : libérer une personne des résidus toxiques qui se sont accumulés dans le corps et agissent comme des entraves à sa progression spirituelle, en diminuant la conscience de l'individu.

Durant ses recherches sur les effets négatifs des drogues prises dans le passé chez des personnes qui cherchaient à s'améliorer intellectuellement et spirituellement, Ron Hubbard a découvert une chose très importante : de nom-

breux résidus de drogues restaient dans le corps de la personne bien des années après.

Ces résidus de drogue pouvaient avoir des répercussions graves et permanentes, donner à la personne l'impression d'être à nouveau sous l'effet de drogues, comme dans un « trip » et influencer la personne en réactivant des images mentales passées, souvent douloureuses.

*« La méthode de purification rapportée nous semble devoir être vue à travers le courant spiritualiste qui l'a inspirée, renouvelant les principes initiatiques prônés par les grandes religions depuis des temps ancestraux. »*

D<sup>r</sup> Bornstein, neuro-psychiatre, Expert agréé près le Bureau de la Cour de Cassation

Des recherches ultérieures ont révélé qu'une grande quantité de substances telles que l'alcool, les polluants, les drogues médicales, les produits de nettoyage et même les conservateurs alimentaires pouvaient aussi s'accumuler dans les tissus graisseux du corps.

Ron Hubbard écrit : « Mes recherches depuis beaucoup, beaucoup d'années ont été menées en vue de libérer l'homme spirituellement. » Les recherches conduites sur des milliers de cas lui ont permis de développer le Programme de purification.

Conçu pour éliminer efficacement les effets destructeurs de ces résidus toxiques, ce programme peut également être mis en application dans la société civile, par exemple dans le cadre de programmes de détoxification (voir encadré ci-dessous).

Le docteur Serge Bornstein, neuro-psychiatre, expert agréé près le Bureau de la Cour de cassation,

responsable du diplôme de psychiatrie légale à la Faculté de médecine de Paris-Sud, a rendu un avis complet sur le Programme de purification, dans lequel il écrit :

*« Le Programme de purification entend débarrasser le corps des fidèles, au début de leur progression spirituelle, des toxines et résidus chimiques retenus par le corps. Les proportions de rétention seraient faibles mais du fait de l'accumulation au long des années, le total s'avérerait générateur d'un amoindrissement mental significatif. Des tests de Q.I., de caractéristiques de l'état psychique du sujet et de sa vitesse de réaction (tests de rapidité) sont effectués avant et après le programme afin d'en mesurer les bénéfices. Le programme est effectué une fois pour toutes au début de la progression. »*

*« Compte tenu de son objectif spirituel, une appréciation d'un tel programme d'un point de vue scientifique semblerait a priori déplacée. Il m'apparaît d'emblée que l'on doive l'apparenter à un rite initiatique ou introductif insistant sur l'idée de Purification que l'on retrouve dans les diverses religions sous une forme ou une autre. »*

*« Le Programme est, en lui-même, destiné à réconcilier l'être (l'âme) avec le corps qui se trouve désormais lavé de ses résidus exogènes, indésirables et néfastes, en vue d'un nouvel élan vers le futur. »*

*« En conclusion, la méthode de purification rapportée nous semble devoir être vue à travers le courant spiritualiste qui l'a inspirée, renouvelant les principes initiatiques prônés par les grandes religions depuis des temps ancestraux. »*

## COMMENT SE DÉROULE LE PROGRAMME DE PURIFICATION

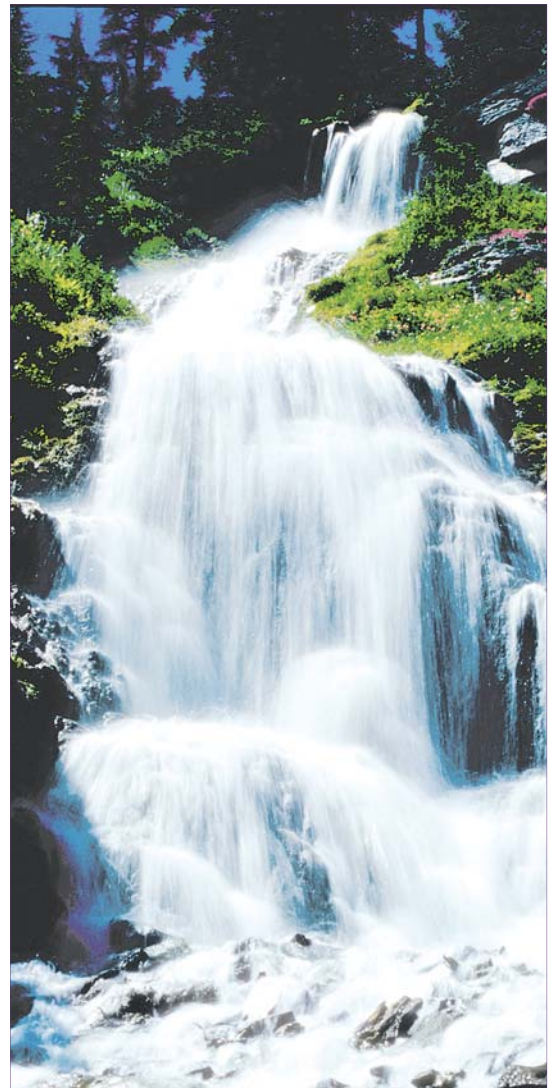
Le déroulement complet du programme est décrit de manière très précise dans le livre *Un corps pur, l'esprit clair*, et ce programme ne peut être suivi avec succès que sous une supervision étroite garantissant son plein résultat.

Les grandes lignes du Programme de purification sont les suivantes :

Examen médical par un médecin qualifié et présentation du programme.

Une alimentation équilibrée et des compléments alimentaires pris selon le livre *Un corps pur l'esprit clair* sont un facteur vital pour aider le corps à éliminer les substances toxiques accumulées.

Le programme est suivi quotidiennement sur la base d'un horaire régulier jusqu'à obtention du résultat final.



Vous vous échauffez un moment pour activer votre circulation sanguine. Le sang pénètre alors plus profondément dans les tissus, là où les dépôts de produits toxiques sont retenus. Cette action aide à débloquer ces dépôts, mais surtout c'est ce qui permet à une vitamine « intelligente », la vitamine PP (niacine), d'agir efficacement.

Ensuite, vous éliminez par transpiration lente les résidus de substances chimiques toxiques dans un sauna à température réduite. La vitamine PP permet de déloger les résidus incrustés.

La combinaison précise d'échauffement, transpiration, nutrition et repos adéquats permet d'arriver au résultat final.

Le résultat escompté du Programme de purification est la libération spirituelle. Le corps est purifié, libéré des impuretés, résidus de drogues et autres produits toxiques qui s'y étaient accumulés et qui gênaient le potentiel spirituel de la personne et amoindrissaient sa conscience. Celle-ci est arrivée maintenant à un niveau où elle peut véritablement progresser mentalement et spirituellement.

Les personnes qui ont suivi ce programme font généralement état d'un sentiment de bien-être généralisé. Elles parlent d'une nette augmentation de leurs aptitudes et de leurs perceptions, d'une capacité à penser plus clairement et d'une vitalité retrouvée. ■

## Un docteur à Tchernobyl

Le docteur David Ross a découvert le programme de purification il y a plus de 20 ans. Chrétien, non scientologue, il a développé un programme de détoxification similaire en tous points à celui de l'Église, basé sur les travaux de Ron Hubbard, si ce n'est qu'il l'utilise dans un cadre laïque et médical, quand l'Église l'utilise dans un cadre religieux sur des gens bien portants.

Le Dr Ross est venu apporter son témoignage au Tribunal de grande instance de Paris en mai 2009, après 20 ans de pratique et plus de 4 000 cas traités. Il a raconté comment il avait utilisé le programme avec des

résultats étonnants à Tchernobyl, sur le *Ground zero* du 11 septembre pour aider au rétablissement des pompiers intoxiqués au plus haut degré par les retombées, en Utah pour sauver des policiers intoxiqués dans les laboratoires clandestins de crystal meth, une drogue particulièrement dangereuse, etc.

Sa conclusion : le programme pratiqué exactement comme les scientologues le pratiquent est très bénéfique, d'une efficacité incontestable, sans aucun danger, et ceux-ci sont parfaitement formés pour l'administrer dans un cadre religieux sur des gens bien portants. ■

## Trois étapes quotidiennes

1



La personne court pour faire circuler le sang plus profondément dans les tissus où les résidus toxiques sont incrustés, de façon à les déloger.

2



Il est très important que la course soit tout de suite suivie par une période de sauna. C'est par une transpiration abondante que l'élimination des résidus à présent désincrustés peut se produire.

3



Une alimentation équilibrée, une absorption de vitamines spécifiques et de minéraux, et une quantité supplémentaire d'huiles, est un facteur vital pour aider le corps à éliminer les toxines. Il est également nécessaire d'avoir suffisamment de repos.

## Témoignage

« À l'époque où j'ai fait le Programme de purification, j'étais plutôt en forme, je m'entraînais en été comme en hiver et avec mon compagnon de cordée, on écumait les parois des Alpes en quête de défis de plus en plus fous.

« Je me disais, un peu sceptique, qu'un peu de sauna et de course à pied ne pouvaient pas me faire de mal, mais je n'attendais rien d'exceptionnel. Au bout de trois semaines mon corps se portait à merveille, mais je n'étais pas au bout de mon étonnement, car ce qui s'est produit était au-delà de tout ce que j'avais vécu auparavant et se rapportait à une découverte spirituelle.

« Cela n'avait rien à voir avec la forme, mais avec la conscience. Ma perception du monde avait changé à un point que la pauvreté des mots m'empêche de décrire. C'était comme si d'un coup la brume s'était dissipée et enfin je percevais autour de moi avec une sérénité et une acuité inconnues jusqu'alors, non seulement l'espace juste devant moi, mais tout ce qui m'entourait au loin et dans l'instant présent. C'était comme l'aveugle qui découvre la vue et s'exalte devant le sourire d'un enfant ou de la beauté de tant de choses qui nous entourent, que nous dépassons sans voir, tant nous sommes absorbés dans nos pensées. Toutes mes perceptions avaient changé et je me sentais en harmonie avec ce qui m'entourait.

« Jen ai eu encore la preuve quelques mois plus tard, au milieu d'une grande voie d'escalade qui faisait 900 mètres de paroi, à peu près trois fois la Tour Eiffel. Quand nous sommes arrivés au sommet, je savais que je ne serais jamais le même, que l'exploit sportif en soi n'avait aucune importance, que je pouvais monter là haut, rester dans la vallée ou aller me balader dans les rues de Paris, car ce qui avait changé n'était pas à l'extérieur, mais au fond de moi-même. » R. D

# Les Celebrity Centres

LE RÉSEAU des Celebrity Centres occupe une place particulière au sein des églises de Scientologie.

Ce sont des églises dont l'objectif premier est de servir les artistes de ce monde et de leur offrir un environnement approprié pour étudier la Scientologie.

Ron Hubbard écrivait dès 1951 : « La grandeur d'une culture se mesure à ses rêves, et ses rêves sont rêvés par les artistes ». C'est dans cet esprit que les Celebrity Centres œuvrent à la fois envers leur public, mais aussi dans la communauté tout entière.

L'idée première est que si des artistes étudient la Scientologie, se rapprochent de leur nature fondamentalement bonne et progressent spirituellement, cette amélioration rejaillira dans leurs œuvres et touchera de cette manière le plus grand nombre. En même temps, les spécificités des difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leurs domaines nécessitent de mettre en place des structures adaptées à leurs attentes.

C'est pourquoi les Celebrity Centres ont été créés ; parce que ceux qui prennent soin du monde ont rarement quelqu'un pour prendre réellement soin d'eux, malgré les pressions terribles qu'ils rencontrent dans leurs métiers.

Par ailleurs, il n'est pas rare que ces artistes, après avoir progressé en Scientologie, prennent à cœur de



Celebrity Centre International à Los Angeles.

s'engager dans des actions bénéfiques à la communauté.

C'est ainsi que la première campagne de prévention sur les drogues soutenue par l'Église fut fondée par l'acteur Xavier Deluc avec l'association *Non à la Drogue, Oui à la Vie*. Le champion du monde de vitesse en moto sur roue arrière, Marc Arrighi, est à l'origine d'une vaste campagne d'alphabétisation qu'il mène bénévolement en Inde depuis plusieurs années (voir article sur les ministres bénévoles). Le chanteur afro-américain Isaac Hayes s'est impliqué pendant des années dans une campagne d'alphabétisation des quartiers défavorisés de Los Angeles. Il créa aussi une fondation humanitaire et un centre éducatif au Ghana, qui lui ont survécu et continuent de porter le flambeau d'une vie meilleure. Le pianiste Cyprien Katsaris

s'investit régulièrement dans des concerts pour la paix et le respect des Droits de l'homme.

Le Celebrity Centre de Paris a ouvert ses portes il y a plus de 30 ans. Situé dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement, il a accueilli depuis ses débuts des milliers d'artistes qui ont pu étudier et pratiquer la Scientologie dans ses locaux. Il fournit aussi aux artistes débutants et prometteurs un théâtre et une salle de concert pour qu'ils puissent monter des spectacles et progresser.

Les Celebrity Centres de par le monde portent avec fierté la mission qui leur a été confiée en gardant à l'esprit ces mots de Ron Hubbard : « Comme l'artiste s'occupe de réalités futures, il cherche toujours des améliorations ou des changements dans la réalité existante. C'est ce qui fait de l'artiste, inévitablement et invariablement, un rebelle contre le statu quo. Jour après jour, en envisageant de nouvelles réalités pour l'avenir, l'artiste accomplit une révolution pacifique... Rétablir la capacité artistique d'une culture est une entreprise extrêmement valable et tout effort dans ce sens se verra rembourser des milliers de fois l'effort original. » ■



Salle de cours du Celebrity Centre de Paris.

## Entretien avec le pianiste Cyprien Katsaris

Qu'est-ce que la Scientologie vous a apporté ?

Grâce à la Scientologie, j'ai acquis la certitude de mon immortalité et une compréhension générale de la vie et du comportement humain que je ne soupçonnais pas auparavant.

Je ne connais plus l'abattement et j'ai considérablement augmenté ma capacité de travail. De plus, j'ai gagné une énergie qui fait que je ne ressens quasiment plus la fatigue.

Quelle est la relation entre votre religion et votre activité artistique ?

En tant qu'artiste, j'approuve pleinement ce que dit Ron Hubbard sur l'art : « c'est la qualité de la communication ». Et comme chacun sait, la musique est un langage universel et le moyen le plus esthétique de com-

muniquer. Le scientologue que je suis ne souhaite pas se cantonner au succès personnel. Il est indispensable pour moi de contribuer à la paix et à la tolérance. Pour cette raison, j'ai accepté l'invitation des autorités chinoises à donner deux concerts à Pékin dans le cadre des Jeux olympiques 2008. Avant cela, en 2007, j'avais présenté un programme de musique latino américaine à Shanghai. Un DVD de ce concert sera bientôt publié par le label... et j'ai enregistré à cet effet la présentation de cette musique en 12 langues, dont certaines venant de pays en situation conflictuelle, tels l'arabe et l'hébreu, ou bien le grec et le turc.

De même, avec des collègues turcs, grecs, arméniens, israéliens, égyptiens, iraniens, turcs-chypriotes (je suis d'origine grecque-chypriote) et américains, nous donnons des



concerts pour la paix dans le cadre de l'Association des artistes pour la paix. En l'occurrence, le 2 décembre 2009 nous avons joué sur « la ligne verte » qui sépare la seule capitale divisée dans le monde, Nicosie, à Chypre. Ce concert était placé sous l'égide des Nations unies. ■

# Des campagnes caritatives mondiales

Les scientologues s'engagent activement dans les campagnes d'amélioration sociale soutenues par l'Église car ils sont convaincus que, quel que soit le problème, on peut y faire quelque chose.

On ne peut ignorer les malheurs provoqués au niveau mondial par les problèmes de drogue, les violations des Droits de l'homme, le déclin des valeurs morales et les catastrophes, qu'elles soient naturelles ou dues à l'homme. Ces problèmes de société menacent de déchirer le tissu social et, dans de nombreux pays, ont déjà

causé des dommages apparemment irréparables. Les scientologues veulent prendre leur part de responsabilités et améliorer la situation de la société actuelle et surtout, comme toutes les personnes de bonne volonté, ils veulent aider les autres. C'est pourquoi ils s'engagent activement dans des activités caritatives.

Les principales campagnes de l'Église de Scientologie concernent la prévention contre la drogue, la sensibilisation aux Droits de l'homme, le retour du respect des valeurs morales et l'assistance en cas de catastrophes. Si ces campagnes ont un caractère unique et sont en pointe dans leurs domaines respectifs, elles sont surtout et avant tout efficaces.

## La vérité sur la drogue

LE FACTEUR essentiel du déclin culturel est l'abrutissement de l'esprit de générations entières, lié à la prise de drogue. Le nombre de consommateurs de drogues illégales est estimé à 208 millions de personnes dans le monde.

Selon les Nations unies, le trafic de la drogue est aujourd'hui une industrie qui représente 400 milliards de dollars par an, soit 8 % de l'ensemble du commerce international.

En France, le fléau de la drogue touche tout le monde. Selon une étude récente, 38 % des 15-16 ans ont pris au moins une fois du cannabis. Cette étude ne prend même pas en compte la consommation de substances légales telles que l'alcool ou les drogues psychiatriques.

L'Église de Scientologie a réagi et subventionne une des plus grandes campagnes de prévention non-gouvernementale contre les dangers de



Des vélos anti-drogue devant le Conseil d'État.

En haut à droite : Paris - Fontaine des Innocents, à l'occasion de la Journée Internationale de Lutte contre la drogue.

À droite : Marseille : une conférence de prévention.

la drogue à l'échelle internationale. La campagne *La vérité sur la drogue*, menée par la fondation internationale *For a Drug-Free World*, association laïque à but non lucratif basée aux États-Unis, touche 163 pays, de l'Argentine au Zimbabwe, grâce à 175 groupes de prévention anti-drogue.

« Les études montrent que quand on donne aux jeunes de véritables informations au sujet de la drogue — des informations factuelles sur ce que sont les drogues et sur leurs effets — la consommation diminue en proportion », explique Robert G., président de l'association nationale *Non à la Drogue, Oui à la Vie*. « Statistiquement, cela veut dire que grâce à nos actions, nous avons empêché 500 000 jeunes de tomber dans les drogues récréatives... ou pire. »

L'association *Non à la Drogue, Oui à la Vie*, membre de la fondation internationale *For a Drug-Free World*, participe activement à cette campagne. Des dizaines d'actions de prévention se tiennent chaque semaine en France, que ce soit à bicyclette,



lors d'une conférence ou autour d'un stand de prévention de rue : à Paris XII<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>, en banlieue à Stains, Aulnay-sous-Bois et Nanterre, ou face aux dealers du quartier Noailles à Marseille, en passant par toutes les grandes villes françaises.

Robert est fier du travail accompli par les bénévoles de l'association *Non à la Drogue, Oui à la Vie* : « Partout où nous sommes présents, nous faisons connaître la vérité sur les

véritables dangers de la drogue, là où c'est le plus nécessaire. Avec des millions de brochures et de prospectus distribués, avec notre court métrage sur le cannabis « *Vie de rêve* », nos communiqués de presse diffusés sur de nombreuses stations de radio, nous avons maintenant touché plus de 15 millions de personnes, soit un quart de la population, avec notre message de prévention ! »

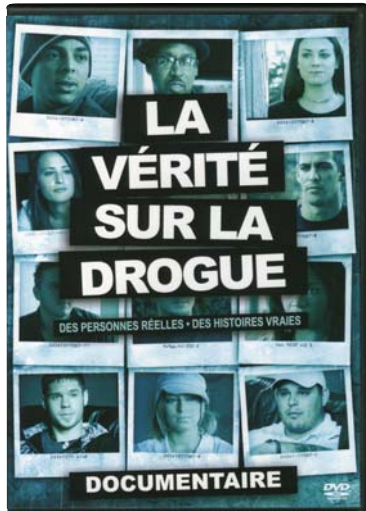
Plus de 700 000 personnes ont visité le site internet *Drug-Free World* au cours des deux dernières années et plus de 718 000 livrets ont été commandés.



À gauche : Au Châtelet, à Paris, les jeunes informent la police.  
En bas : Des stands de prévention à Clermont-Ferrand et à Bordeaux.  
En bas à droite : Stand d'information et de prévention à l'occasion des « Associatives » d'Avignon.



# soutenues par l'Église de Scientologie



Le nouveau documentaire La Vérité sur la drogue et tous les documents du programme Drug-Free World sont disponibles gratuitement pour les enseignants et dans le cadre des programmes de prévention antidrogue des forces de l'ordre.

## DES PARTENARIATS POUR UNE PRÉVENTION EFFICACE

Mais la tâche est immense. C'est pourquoi la fondation internationale For a Drug-free World, soutenue par la communauté scientologique, met ces publications à la disposition d'associations similaires de lutte contre la drogue, d'institutions publiques, de groupes civiques et d'établissements scolaires.

Cette documentation comprend une série de 12 livrets de prévention *La Vérité sur la drogue* — consacrés aux drogues les plus courantes et présentés de manière directe, factuelle, pour informer les jeunes sur leurs véritables effets.

Il y a aussi un guide d'étude, un manuel d'activités et un kit de l'éducateur. Ces outils donnent ainsi aux enseignants, aux forces de l'ordre et aux associations des éléments efficaces pour informer les jeunes et leur permettre de décider par eux-mêmes de vivre une vie sans drogue.

Enfin, un nouveau documentaire vidéo de 90 minutes accompagne et complète la série de livrets *La Vérité sur la drogue*. Chacun des douze chapitres de ce DVD présente une



Les passants signent la pétition sur la Promenade des Anglais à Nice.

enquête approfondie sur chacune des douze drogues, basée sur des témoignages d'ex-toxicomanes qui s'en sont sortis.

L'ensemble de la campagne For a Drug-Free World représente un énorme pas vers l'arrivée d'une génération qui échappera aux ravages de la drogue.

La fondation For a Drug-Free World a établi une coopération avec un millier d'institutions et d'agences publiques, d'application des lois et d'éducation.

La Foundation for a Drug-Free Europe, organisation sœur de la Foundation for a Drug-Free World, fait partie des membres du Forum de la société civile sur la drogue dans l'Union Européenne, nommée par la Commission Européenne.

*Non à la Drogue, Oui à la Vie*, membre de la fondation For a Drug-Free World, est membre du réseau



Distribution à Angers.

*European Action on Drugs*, mis en place par la Commission Européenne pour une sensibilisation accrue aux problèmes de drogue et aux risques liés à la toxicomanie, en particulier pour les jeunes. La Commission Européenne veut encourager les particuliers, les ONG, les services publics, les établissements scolaires et les médias à prendre des mesures efficaces contre la drogue et ses dangers.

Pour en savoir plus sur les activités de l'association nationale *Non à la Drogue, Oui à la Vie* dans votre région : [info@nonaladrogue.org](mailto:info@nonaladrogue.org)

Regardez les 16 spots de prévention de 30 secondes intitulés « *Ils ont dit - Ils ont menti* » et le documentaire « *La Vérité sur la drogue* » sur :

[www.drugfreeworld.org](http://www.drugfreeworld.org)  
ou  
[www.nonaladrogue.org](http://www.nonaladrogue.org)

## Le Chemin du Bonheur

PARCE QU'IL traite des racines mêmes de l'effondrement culturel — l'érosion des valeurs morales, *Le Chemin du Bonheur*, guide laïque basé sur le bon sens, est un moyen qui a fait ses preuves pour redresser une civilisation tendant vers l'autodestruction.

Des exemples de la spirale de la délinquance sont partout. Ainsi, 3,7 millions d'infractions sont commises chaque année en France, ce qui représente un taux de 61,6 infractions pour 1 000 habitants.

Avec l'effondrement économique, les finances sont une inquiétude majeure pour tout chef d'entreprise ou tout employé. Plus des deux tiers des entreprises disent être victimes de malhonnêteté, ce qui rend les choses encore plus difficiles. En fait, selon une étude globale, dans 85 % des cas le vol n'est pas commis par les clients, mais par les employés.

À ce jour, 80 millions d'exemplaires du *Chemin du Bonheur* ont été distribués dans 138 pays, en 94 langues, par un réseau de 299 groupes. Grâce à ces distributions, les choses se sont sensiblement améliorées.

En Colombie, les forces de police participent activement à la campagne de diffusion du *Chemin du Bonheur*. Un officier de police de Cartagène témoigne :

« *Au cours de ma carrière de policier en Colombie, j'ai vécu au milieu de communautés qui connaissent un taux de criminalité élevé et qui ont beaucoup de problèmes de violence. Ce livre va m'aider dans mon travail quotidien parce que je vais montrer*



Il est prévu de former l'ensemble des forces de l'ordre des 32 états de Colombie à utiliser le livret du *Chemin du Bonheur*.

*aux enfants et aux jeunes tous les principes que nous avons appris. Je leur apprendrai que s'ils veulent un monde meilleur, ils doivent donner le meilleur d'eux-mêmes et répondre à la baine par l'amour, répondre à l'égoïsme en donnant aux autres avec générosité, pour ouvrir la route qui les conduira vers leur propre Chemin du Bonheur.* »

Un de ses collègues considère le *Chemin du Bonheur* comme « *ce dont nous avons besoin dans notre pays pour mettre fin à la guerre* ».

Les 21 clips illustrant chacun des préceptes du *Chemin du Bonheur* ont été vus par 435 millions de gens au cours des 12 derniers mois, sur 215 chaînes de télévision dans 52 pays, ainsi que lors d'événements sportifs, de concerts, de diffusions dans des centres commerciaux.

Plus de 725 000 personnes ont visité le site internet du *Chemin du*

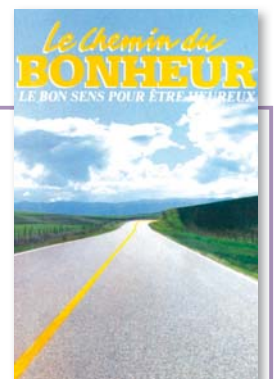
*Bonheur* ([www.thewaytohappiness.org](http://www.thewaytohappiness.org)) au cours des deux dernières années, dont 575 000 pour la seule année dernière.

Le *Chemin du Bonheur* est également utilisé dans 2 119 établissements pénitentiaires dans le monde dans le cadre du programme Criminon de réhabilitation des délinquants.

Pour en savoir plus sur les activités de l'association du *Chemin du Bonheur* :

[www.chemin-du-bonheur.fr](http://www.chemin-du-bonheur.fr)

Ce livret est disponible dans les églises et les missions de Scientologie.



## À propos du Chemin du Bonheur

LE CODE MORAL non religieux écrit par Ron Hubbard contient 21 préceptes qui, mis en application, permettent de restaurer les valeurs morales dans le monde d'aujourd'hui.

Ce livret répond à une demande universelle, et ses préceptes sont utilisés par des dizaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants sur la planète, dans toutes sortes de situations — depuis les officiers de police de Moscou jusqu'aux détenus condamnés à perpétuité dans la prison de San Quentin, en passant par les enfants du Zimbabwe et de Beverley Hills et des chefs d'État. Il s'applique à la vie de n'importe qui et n'importe où.

Le *Chemin du Bonheur* donne une description détaillée de chaque précepte, montrant comment il marche et comment l'utiliser dans sa propre vie. Ce n'est pas une liste de tu dois et tu ne dois pas faire ceci ou cela, mais il permet au contraire de comprendre vraiment chaque précepte et la façon dont on peut réellement l'appliquer.

Ces préceptes sont adoptés par des millions de scientologues et se présentent ainsi :

1. Prenez soin de vous-même ;
2. Soyez modéré ;
3. Ne soyez pas de méœurs faciles ;
4. Aimez et aidez les enfants ;
5. Honorez et aidez vos parents ;
6. Donnez le bon exemple ;
7. Cherchez à vivre avec la vérité ;
8. Ne commettez pas de meurtre ;
9. Ne faites rien d'illégal ;
10. Apportez votre soutien à un gouvernement conçu et œuvrant dans l'intérêt de tous ;
11. Ne causez pas de tort à une personne de bonne volonté ;
12. Sauvegardez et améliorez votre environnement ;
13. Ne volez pas ;
14. Soyez digne de confiance ;
15. Acquiescez-vous de vos obligations ;

16. Soyez travailleur ;
17. Soyez compétent ;
18. Respectez les croyances religieuses d'autrui ;
19. Essayez de ne pas faire aux autres ce que vous n'aimeriez pas qu'ils vous fassent ;
20. Essayez de traiter les autres comme vous voudriez qu'ils vous traitent ;
21. Épanouissez-vous et prospérez.

Plus de 80 millions de livrets sont en circulation de par le monde. *Le Chemin du Bonheur* est un outil qui peut aider celui qui désire mener une vie moins troublée, plus heureuse.

# Faire des Droits de l'homme une réalité



Le 6<sup>e</sup> Sommet international des Droits de l'homme de l'association « Youth for Human rights » a eu lieu à Genève du 28 au 30 août 2009 et a rassemblé des jeunes de 26 pays.

La conviction que toute l'humanité a des droits inaliénables est au cœur des croyances de la Scientologie. C'est pourquoi les scientologues défendent ardemment depuis plus de 50 ans la Déclaration universelle des Droits de l'homme.

Pour mieux faire respecter les Droits de l'homme au niveau international, il faut une campagne de prise de conscience, capable de toucher et d'informer des millions de gens sur leurs droits fondamentaux dès leur plus jeune âge, créant ainsi une génération de futurs responsables et de citoyens bien informés et respectueux de ces droits.

Tel est l'objectif de Youth for Human Rights International, association à but non lucratif, fondée en

2001 par Mary Shuttleworth afin d'enseigner les droits de l'homme aux jeunes. Cette association leur apprend la Déclaration universelle des Droits de l'homme au moyen de concours d'écriture ou artistiques. Un guide d'étude et un manuel d'activités et un kit pour éducateurs donne aux enseignants, aux associations de droits de l'homme et aux pouvoirs publics des outils efficaces pour informer jeunes et adultes sur leurs droits fondamentaux.

Le sixième Sommet international de la fondation américaine Youth for Human Rights International s'est tenu pour la première fois à Genève, les 28-29 et 30 août 2009. Des jeunes de 26 pays y participaient.

Ce sommet de trois jours a accueilli de nombreuses person-

nalités, défenseurs des droits humains, officiels, diplomates et ONG. Lors de la cérémonie d'ouverture, le Dr Mary Shuttleworth, présidente fondatrice de Youth for Human Rights International, ainsi que Adalbert Nougé, co-organisateur et fondateur de l'ONG Village Suisse, ont insisté sur l'objectif du Sommet : sensibiliser l'opinion et en particulier les jeunes aux violations des droits humains et faire respecter la Déclaration universelle des Droits de l'homme.

Autre invitée de marque, l'actrice Ann Archer, fondatrice de l'association internationale « Artistes pour les Droits de l'homme », a remis le prix des Jeunes défenseurs des Droits de l'homme 2009 à plusieurs lauréats, parmi lesquels :

Georgi Naydenov, directeur de la Fondation Aide aux désbérétés, Bulgarie ; Petar Grigorov Gramatikov, du Dialogue Center, Bulgarie ; Niki Lanik, champion automobile du Royaume-Uni et Tony Mathipa, jeune défenseur des Droits de l'homme en Afrique du Sud.

Au cours d'une allocution particulièrement émouvante, M<sup>me</sup> Allida Black, biographe d'Eleanor Roosevelt, professeur d'histoire et d'affaires internationales à l'université de George Washington, a déclaré qu'« échouer à mettre en place la Déclaration universelle des Droits de l'homme reviendrait à cracher sur les tombes de Martin Luther King et du Mahatma Gandhi et à trahir Nelson Mandela. »

Ambassadeurs, chercheurs et responsables religieux se sont ensuite succédés à la tribune, insistant sur la nécessité vitale de faire respecter les droits de l'homme dans le monde. Rappelons que 800 000 personnes sont concernées par le trafic d'êtres humains chaque année, un trafic dont les profits annuels s'élèvent à près de 7 milliards de dollars. Des enfants sont mis dès l'âge de 13 ans sur le marché du travail illégal, de la prostitution, de la pornographie, ou encore du prélèvement d'organes, ou enrôlés comme enfants-soldats.

Ce Sommet a présenté pour la première fois un nouveau court-métrage intitulé « L'histoire des droits de l'homme » réalisé grâce au soutien du département des Droits de l'homme de l'Église de Scientologie Internationale. M<sup>me</sup> Shuttleworth décrit ce documentaire d'une dizaine de minutes comme un « cadeau offert aux millions d'êtres

humains sur tous les continents, et jusqu'aux lieux les plus reculés de la Terre, selon la vision d'Eleanor Roosevelt. »

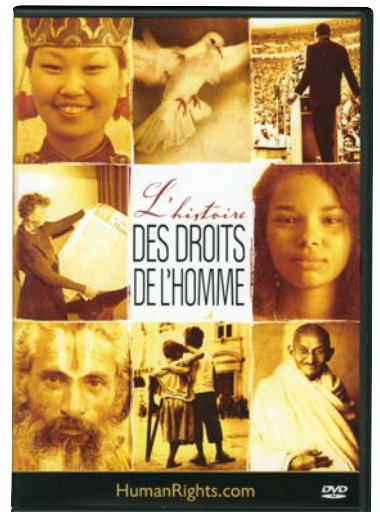
M<sup>me</sup> Roosevelt, femme de l'ancien président des États-Unis, Franklin D. Roosevelt, fut l'un des principaux architectes de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, adoptée en 1948 à Paris par l'assemblée générale de l'ONU.

En France, les groupes Youth for Human Rights organisent régulièrement des manifestations dans les rues de Paris et d'autres grandes villes. Ils ont notamment recueilli des signatures pour des pétitions demandant au gouvernement d'enseigner la Déclaration des Droits de l'homme à l'école, distribué des brochures Place du Trocadéro et effectué des Flashdance sous la Tour Eiffel ou sur le Pont de Sully. Plus d'un demi-million de personnes ont ainsi reçu le message des Droits de l'homme cette année.

Pour avoir plus d'informations sur les activités des Jeunes pour les Droits de l'homme, visitez le site [www.youthforhumanrights.org](http://www.youthforhumanrights.org). Vous pouvez aussi envoyer un mail à [droitsdelhomme@gmail.com](mailto:droitsdelhomme@gmail.com)

L'histoire des Droits de l'homme est en ligne sur :

[www.humanrights.com](http://www.humanrights.com)



À gauche : Paris – 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration des Droits de l'homme.

En bas à gauche : Dans toute la France, les jeunes font signer la Proclamation en faveur de l'éducation et de la mise en application des Droits de l'homme.

En bas à droite : Paris – Les jeunes présentent une « flashdance » sur le Pont de Sully.

À droite : La vidéo L'histoire des Droits de l'homme raconte à quel prix ces droits ont été acquis au cours des siècles et pourquoi il faut se battre pour les faire respecter.



# Les ministres bénévoles apportent leur aide partout où elle est nécessaire



Place de la République à Paris.

AU COURS des 30 dernières années, les ministres bénévoles de Scientologie (en anglais Volunteer Ministers, Ministres bénévoles) ont participé aux secours d'urgence sur les lieux de 170 catastrophes majeures, du Ground Zero à la suite des attentats du 11 septembre 2001 aux attentats de Londres, ou lors des inondations de L'Aquila, en Italie. Aujourd'hui, ils font partie des organisations de secours indépendantes les plus reconnues.

Le slogan des ministres volontaires est qu'« On peut y faire quelque chose. »

Il y a plus de 30 ans, Ron Hubbard, fondateur de la religion de Scientologie, a créé le programme des Ministres bénévoles pour accomplir une mission : « Un ministre volontaire de Scientologie ne ferme pas les yeux sur la douleur, le mal et l'injustice de l'existence. Au contraire, il est formé pour prendre ces situations en main et pour aider les autres à en être soulagés et à gagner aussi une nouvelle force personnelle. »

Aujourd'hui, des milliers de ministres volontaires de Scientologie se dévouent bénévolement dans le

cadre de ce programme pour aider leur prochain en difficulté.

Ils ont la réputation d'être là pour travailler à long terme, restant sur place jusqu'à ce que la situation soit complètement réglée, sans tenir compte de leur confort personnel. Ils travaillent en étroite coopération avec d'autres associations et agences de secours d'urgence, comme la Croix Rouge et des services de police ou les pompiers au niveau local.

Intervenir sur le lieu de catastrophes n'est pas la seule activité des ministres volontaires de Scientologie. Ils aident les gens qui ont des difficultés à communiquer avec les autres, ils apportent un soulagement spirituel à ceux qui sont blessés ou malades, ils aident les personnes dépendantes aux drogues, bloquées dans des conflits non résolus ou victimes d'oppression.

Ils aident ceux qui ont des problèmes d'éthique, dont le couple va mal ou qui ont besoin d'aide sur leur lieu de travail. Et ils peuvent aider à résoudre beaucoup d'autres problèmes, comme le savent ceux qui ont rencontré un ministre bénévole à Paris ou dans une autre

ville française. On les croise aussi dans les banlieues lorsqu'il y a des émeutes, en train d'aider par leurs actions à rétablir le dialogue pour ramener le calme.

Voici l'exemple de quelqu'un qui est en train de finir le cours en ligne *Les Composants de la Compréhension*. Il explique comment le contenu de ce cours, accessible d'un simple clic de souris, change sa vie :

*« En améliorant ma communication avec les gens autour de moi et en trouvant la bonne façon de communiquer avec eux, je trouve qu'utiliser le triangle de l'ARC\* m'aide beaucoup. Je parle aux gens de choses que nous avons en commun (notre réalité) et par cela nous trouvons l'affinité qui nous unit. J'utilise maintenant ce triangle à la maison avec mes enfants et au travail avec mon patron. Je le trouve très efficace. Comme je mets en pratique la combinaison entre les sujets du triangle de l'ARC, je le trouve de plus en plus efficace dans la vie de tous les jours, sous tous ses aspects. En les utilisant tous les*

\* Le triangle de l'ARC est un principe de base de la religion de Scientologie et se compose d'affinité, de réalité et de communication. Il a été établi que ces éléments sont interdépendants.

trois — affinité, réalité et communication — je peux communiquer avec chaque personne sur Terre, peu importe s'il est bon ou mauvais, s'il comprend ou pas. »

## UN APERÇU DES RÉSULTATS

Il y a aujourd'hui plus de 200 000 ministres bénévoles de Scientologie dans le monde, alors qu'ils étaient 45 000 en 2005 et 6 000 en 2001.

Les ministres bénévoles ont aidé plus d'1,4 million de gens l'an passé, une augmentation de 300 % par rapport au chiffre de 350 000 personnes en 2004. Les ministres bénévoles ont aidé plus de 10 millions de gens depuis le 11 septembre 2001.

Plus de 750 000 personnes ont visité le site internet des ministres bénévoles ([www.volunteerministers.org](http://www.volunteerministers.org)) au cours de la seule année dernière, et 149 000 personnes ont commencé un cours en ligne gratuit de ministre bénévole au cours des sept derniers mois.

18 centres continentaux itinérants de ministres bénévoles ont traversé 170 pays et parcouru plus de 450 000 km (plus de 200 000 km l'an dernier).

Les 135 centres régionaux itinérants de ministres bénévoles — les tentes jaunes facilement reconnaissables à proximité des églises de Scientologie des principaux centres culturels — ont visité les villes de leur région en aidant des centaines de milliers de gens chaque année.

Les ministres bénévoles ont participé aux secours sur le site de 170 catastrophes majeures, dont 55 pour cette seule année.

Les ministres bénévoles ont établi des partenariats avec plus de 800 organismes différents, parmi lesquels la Croix Rouge, la FEMA, la National Guard, ainsi qu'avec de nombreuses forces de police et équipes de pompiers au niveau local.

Visitez le Centre des ministres bénévoles virtuel en ligne sur :

[www.volunteerministers.org](http://www.volunteerministers.org)

À Los Angeles, les bénévoles scientologues travaillent en étroite coopération avec les pompiers.

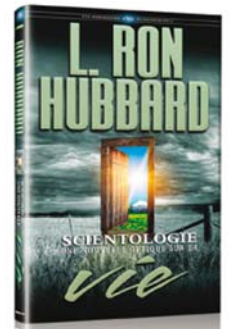


## SCIENTOLOGIE, une nouvelle optique sur la vie

Scientologie : Une nouvelle optique sur la vie permet, à partir des principales découvertes de Ron Hubbard, d'avoir un aperçu de la Scientologie et de la façon dont elle s'applique à chaque aspect de l'existence.

Ce livre contient des réponses à des questions éternelles :

- Est-il possible d'être heureux ?
- L'intégrité personnelle
- L'Homme à la recherche de son âme
- Notre quête de l'immortalité
- Le mariage et comment vivre avec les enfants
- Deux règles pour vivre heureux
- Les personnalités sociales et anti-sociales
- L'honnêteté et l'éthique
- Ma philosophie, l'explication donnée personnellement par Ron Hubbard de ce qui a motivé l'œuvre de toute une vie et sa quête de la Scientologie.



Pour en savoir plus, visitez [www.scientologie.fr](http://www.scientologie.fr)



« Les gars et les filles en jaune » à l'arrivée du marathon féminin, pour soulager les sportives grâce aux procédés d'assistance spirituelle.

# Nos intentions

Ron Hubbard

UN DE NOS MINISTRES, qui s'était présenté aux Nations unies, fut soudain confronté par une délégation qui, l'ayant reconnu comme étant scientologue, se précipita sur lui et lui demanda : « *Qu'allez-vous faire avec les Nations unies ?* »

Certaines personnes ont la mauvaise habitude de raconter des histoires extravagantes sur la Scientologie. C'est une tactique typique de l'ennemi. (Typique également de n'importe quelle organisation de renseignements.) Mais tout ce que ces néo-totalitaires arrivent à faire, c'est à créer une image effrayante de la Scientologie.

Les véritables intentions et états d'être de la Scientologie, de ses organisations et de ses groupes doivent donc être énoncés en se basant sur les faits.

En 1949, une technologie amicale et très pratique de la pensée fut développée. Elle résolvait les problèmes du mental sans contrainte ni hypnotisme.

Elle fut offerte aux professionnels de la médecine et de la psychiatrie mais ils refusèrent ce don. Un livre populaire fut écrit et devint instantanément un best-seller.

Dans le monde entier, des organisations émergèrent à un niveau populaire, soutenues par le public. Voyant la menace économique immédiate que représentait une technologie qui produisait de meilleurs résultats, les groupes de façade psychiatriques commencèrent immédiatement à lutter contre cette connaissance nouvelle en utilisant des agents provocateurs et des tactiques de services de renseignements.

De nombreux mensonges et de nombreuses menaces émanèrent de ces éléments hostiles. Les politiciens que ces groupes de façade psychiatriques faisaient chanter essayèrent d'éveiller l'intérêt de la police mais échouèrent. Ils recoururent alors à des « investigations gouvernementales » pour obtenir des interdictions. Les organisations de Scientologie continuèrent à s'agrandir. Le soutien du public s'intensifia. Les hommes politiques à la solde de la psychiatrie commencèrent à perdre leurs sièges et leur prestige. La Scientologie découvrit que la psychiatrie dirigeait des camps de la mort et constituait une nouvelle forme d'oppression de la population.

Les groupes et organisations de Scientologie continuèrent à s'agrandir.

Le nouveau sujet connu même d'autres développements bien qu'il fût entravé par le fait que la psychiatrie absorbait insatiablement les finances publiques pour le domaine de la santé mentale.

On commença à établir le fait que les « gouvernements » n'avaient absolument aucune preuve contre la Scientologie, son fondateur ou ses organisations ; les groupes de façade psychiatriques perdirent leur prestige et commencèrent eux-mêmes à faire l'objet d'examen approfondis, face à des accusations aussi graves que sabotage à l'encontre du public, actions d'agents provocateurs, détournements de fonds et meurtres.

C'est, en résumé, l'histoire de dix-neuf années.

Parce que la Scientologie a fait ce qu'elle a dit, n'avait aucune mauvaise intention et a essayé d'accomplir sa tâche avec intégrité, elle était bien trop puissante pour être éradiquée, malgré un complot international qui dépensa des millions pour la détruire.

Les véritables intentions du fondateur, des scientologues et des organisations de Scientologie sont facilement établies, facilement prouvées :

1. Rendre les êtres humains heureux et en bonne santé à l'aide de l'audition individuelle.
2. Être amical et toujours prêt à aider.
3. Créer un environnement sans danger en protestant contre l'emploi de l'hypnotisme, des traitements violents et du fait de se saisir illégalement des gens.
4. Créer un monde meilleur en rendant les individus plus capables.
5. Se diriger vers la liberté spirituelle.
6. Apporter son soutien au gouvernement légal du pays dans lequel se trouve chaque organisation.
7. Faire en sorte que la technologie de l'organisation et les autres découvertes soient facilement et généralement disponibles.
8. Ne pas entraver les us et coutumes des peuples.
9. Ne jamais refuser d'aider quelqu'un en raison de sa race, sa couleur ou sa croyance.
10. Mener des activités de bons citoyens travaillant dans l'intérêt du pays.



Ce sont les intentions totales de la Scientologie, de ses organisations et de ses membres.

Toute déclaration contraire de l'ennemi est un effort pour discréditer un développement qui lui ferait perdre ses prétentions divines, ainsi que les pouvoirs et les finances qu'il a obtenus illégalement.

Les organisations de Scientologie sont composées de bons citoyens pour leur pays, en qui on peut avoir confiance et qui travaillent pour l'organisation parce qu'ils croient qu'il y a de l'espoir.

Il n'existe pas la moindre preuve où que ce soit dans le monde qui puisse réfuter les faits susmentionnés.

Des milliers de documents, d'actes quotidiens et de bonnes actions existent pour le prouver.

Le monde a vu l'arrivée d'une percée technologique dans le domaine de l'esprit.

Toute chose nouvelle passe des moments difficiles.

La seule chose dont on pourrait vraiment accuser la Scientologie, c'est qu'elle produit des résultats rapides, qu'elle marche et qu'elle fait exactement ce qu'elle dit qu'elle peut faire. Et comme c'est le cas, il n'y a pas de place pour

des hommes qui prétendent guérir les maladies mentales pour devenir les oppresseurs de l'humanité et les ennemis de l'État.

On pourrait dire en toute vérité à la délégation des Nations unies : « *Ce que nous allons faire avec les Nations unies ? Eh bien, nous allons aider les individus qui en font partie à devenir suffisamment intelligents et suffisamment compétents pour qu'ils puissent accomplir leur devoir et ainsi, peut-être, apporter la paix au monde.* »

On dit que Diogène avait beaucoup de mal à trouver un honnête homme. Mais toute organisation honnête se trouvant dans un monde aussi troublé et rempli de souffrance que celui-ci rencontrera nombre de problèmes, jusqu'à ce que les gens se rendent enfin compte que la seule menace qu'elle représente, c'est de rendre les gens honnêtes.

L. Ron Hubbard  
Fondateur

## SCIENTOLOGIE : UN APERÇU

Qu'est-ce que la Scientologie ?

C'est la seule nouvelle religion importante qui ait été fondée au XX<sup>e</sup> siècle.

Elle est en plein essor et compte des millions d'adhérents.

Des gens de tous milieux l'utilisent chaque jour pour mener une vie meilleure et aider les autres.

Découvrez leurs témoignages et faites-vous votre propre opinion sur :

[www.scientologie.fr](http://www.scientologie.fr)

ou recevez le DVD gratuitement sur simple demande à *Éthique & Liberté* au 01 44 74 61 68 ou par e-mail : [ethique-liberte@wanadoo.fr](mailto:ethique-liberte@wanadoo.fr)



## DES ÉGLISES OUVERTES À TOUS

LA PREMIÈRE ÉGLISE DE SCIENTOLOGIE a ouvert ses portes à Paris en 1959. Depuis cette date, chaque église française constitue pour ses paroissiens un lieu à caractère spirituel et social, à la fois bourdonnant d'activités et point central de la religion de Scientologie. Les scientologues y célèbrent les événements marquants de la

vie de la congrégation : mariages, funérailles, cérémonies du nom (baptêmes) et ordinations des ministres. Le service religieux a lieu le dimanche. Un ministre du culte ou un autre intervenant aborde un aspect spécifique de la religion de Scientologie. Les paroissiens sont aussi informés des nouvelles récentes et des actions caritatives de l'Église. Vous y êtes les bienvenus.

*Nous répondrons à toutes vos questions sur la Scientologie et les scientologues. Nos églises sont ouvertes de 9 h à 23 h tous les jours de la semaine.*

### ADRESSES

Directeur de la Publication :

Danièle Gournod

Photos : *Éthique & Liberté*

Rédaction et siège social :

7, rue Jules César - 75012 Paris

Tél. : 01 44 74 61 68

E-mail : [ethique-liberte@wanadoo.fr](mailto:ethique-liberte@wanadoo.fr)

Rédacteur en chef : Catherine Thomas

Maquette P.A.O. : Marc Henninot

Avec la collaboration de Michel Raoust, Eric Roux

et de *Freedom Magazine*, 6331 Hollywood Boulevard,

Suite 1200, Los Angeles, CA 90028-6329, États-Unis.

N° ISSN : 1169-3711

Dépôt légal à parution n° 42 - 4° trim. 2009.

Publié par l'Association *Éthique & Liberté*

Impression : CELER, 17, avenue Aristide-Briand

91550 Paray-Vieille-Poste

© 2009 *Éthique & Liberté*. Tous droits réservés.

SCIENTOLOGIE, DIANÉTIQUE sont des marques déposées, détenues par RTC et utilisées avec son autorisation. La Scientologie est une philosophie religieuse appliquée. Nous remercions la L. Ron Hubbard Library pour l'autorisation de reproduire des passages de l'œuvre de L. Ron Hubbard protégés par copyright. Toute reproduction partielle ou intégrale des articles de ce numéro est autorisée après accord écrit d'*Éthique & Liberté*.

Pour plus d'information sur la Scientologie, composez le **01 44 74 61 68** ou contactez l'une des églises ou missions suivantes :

PARIS : 7, rue Jules César, 75012 Paris - Tél. : 01 53 33 52 00 • 69, rue Legendre, 75017 Paris - Tél. : 01 46 27 65 00 • LYON : 3, place des Capucins, 69001 Lyon Terraux - Tél. : 04 78 28 30 45 • ANGERS : 6 bd Carnot - 49100 Angers - Tél. : 02 41 76 32 72 • CLERMONT-FERRAND : 6, rue Dulaure, 63000 Clermont-Ferrand - Tél. : 04 73 36 84 73 • SAINT-ÉTIENNE : 24, rue Marengo, 42000 Saint-Étienne - Tél. : 04 77 25 24 64

• NICE : 5, rue Pertinax, 06000 Nice - Tél. : 04 93 85 77 11 • BORDEAUX : 41, rue de Cheverus - 33000 Bordeaux - Tél. : 05 56 52 33 96 • MARSEILLE : 8, rue de Lodi, 13006 Marseille - Tél. : 04 91 92 75 30 • AVIGNON : 20, rue de la Bonnetterie - 84000 Avignon - Tél. : 04 90 82 90 47 • TOULOUSE : 42, rue Léo Lagrange - 31400 Toulouse • BELGIQUE : 9, rue Mac Arthur, 1180 Uccle - Tél. : 00 32 2 511 87 60 • SUISSE - LAUSANNE : 10, rue Madeleine, 1003 Lausanne - Tél. : 00 41 21 31 21 689 • GENÈVE : 12, route des Acacias - 1227 Les Acacias.

Si vous avez reçu ce journal par courrier, vos coordonnées personnelles sont destinées à *Éthique & Liberté* - 7, rue Jules César - 75012 PARIS. Conformément à l'article 26 de la loi du 6/01/78, vous pouvez vous opposer à ce traitement, pour une raison légitime ; dans ce cas, faites-le nous savoir. Vous disposez aussi d'un droit d'accès et de correction des informations nominatives ci-dessus ; il vous suffit de nous écrire.